L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAU: No. 73, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS,

DIMANCHE MATIN, 21 JUILLET.

FEUILLETON.

JULIA DE TRÉCŒUR.

PAR OCTAVE FEUILLET.

VII—(Suite).

A peine échappé aux angoisses de cette scène, M. de Lucan n'hésita point à penser que l'éloignement de Julia et de son mari en devait être la conséquence nécessaire et immédiate; mais, quand il vint à chercher les moyens de provoquer leur brusque départ, son esprit se perdit dans des difficultés insolubles. Par quel motif en effet justifier aux yeux de Clotilde et de M. Moras une détermination si nouvelle, si imprévue? On était arrivé au milieu du mois d'août, et il était convenu dès longtemps que toute la famille retournerait à Paris le 1er septembre. La proximité même du terme fixé pour le départ général donnerait plus d'invraisemblance au prétexte invoqué pour expliquer cette séparation soudaine. Il était presque impossible qu'elle n'éveillât pas dans l'esprit de Clotilde et dans celui du comte des soupçons irréparables, des lumières mortelles pour le bonheur de l'un et de l'autre. Le remède était véritablement plus menaçant que le mal lui-même, car, si le mal était grand, il était du moins inconnu de ceux dont il aurait brisé le cœur et la vie, et on pouvait encore espérer qu'il continuerait de l'être à jamais. M. de Lucan songea un moment à s'éloigner lui-même; mais il était encore plus impossible de motiver son départ que celui de Julia.—Toutes ces réflexions faites, il résolut de s'armer de patience et de courage. Une fois à Paris, les habitations séparées, les relations plus rares, les obligations mondaines, l'activité de la vie, ne tarderaient pas à détendre, puis à dénouer paisiblement la situation douloureuse et formidable sur laquelle il lui était désormais interdit de s'abuser. Il compta sur lui-même et aussi sur la générosité naturelle de Julia pour gagner sans éclat et sans briser le terme prochain qui devait mettre fin à l'existence commune et à ses incessants périls. Il ne devait pas être impossible de conjurer encore pendant une courte période de quinze jours l'explosion d'un orage qui grondait depuis plusieurs mois sans laisser voir ses foudres. Il oubliait avec quelle effrayante rapidité les maladies de l'âme comme celles du corps, après avoir atteint lentement et graduellement certaines crises fatales, précipitent soudain leurs progrès et leurs ravages.

M. de Lucan se demanda s'il devait informer Julia de la conduite qu'il avait arrêtée et des raisons qui la lui dictaient; mais toute ombre d'explication entre eux lui parut souverainement malséante et dangereuse. Leur intelligence confidentielle sur un tel sujet eût pris un air de complicité que repoussaient tous ses sentiments d'honneur. Malgré les clartés terribles qui s'étaient faites, il restait cependant entre eux quelque chose d'obscur, d'indécis, d'inavoué, qu'il crut devoir conserver à tout prix. Aussi, loin de chercher les occasions de quelque entretien intime, il les évita dès ce moment avec un scrupule absolu. Julia d'ailleurs semblait pénétrée de la même réserve, préoccupée au même degré que lui de fuir le tête-à-tête, tout en sauvegardant les apparences; mais à cet égard, la jeune femme ne disposait pas de la puissance de dissimulation que Lucan devait à sa fermeté naturelle et acquise. Il pouvait, quant à lui, sans effort visible, cacher sous sa contenance habituelle de gravité les anxiétés qui le dévoraient. Julia n'arrivait pas sans une contrainte presque convulsive à porter d'un front haut et riant le fardeau de sa pensée. Pour le seul témoin qui eût le secret de ses combats, c'était un spectacle poignant que celui de cette gracieuse et fière créature atteinte dont la malheureuse enfant soutenait péniblement l'attitude. Il la voyait de loin quelquefois, semblable à une condamnée épuisée, s'isoler sur quelque banc retiré du jardin, et haleter, la main sur sa poitrine, comme pour contenir son cœur révolté. Il se sentait alors, malgré tout, devant tant de beauté et de misère, envahi d'une pitié immense.

N'était-ce que de la pitié?

L'attitude, les paroles, les regards de Clotilde et du mari de Julia étaient en même temps pour M. de Lucan l'objet d'une observation constante et inquiète. Clotilde évidemment ne concevait pas la moindre alarme. La douce sérénité de ses traits demeurait inaltérée. Quelques bizarreries de plus ou de moins dans les allures de Julia n'étaient pas chose assez nouvelle pour appeler son attention particulière. Sa pensée d'ailleurs était trop loin des monstrueux abîmes ouverts à ses côtés; elle y eût mis le pied et n'y eût encore rien soupçonné.

La physionomie blonde, calme et belle du comte de Moras conservait en tout temps, comme le visage brun de Lucan, une sorte de fermeté sculpturale. Il était donc assez difficile d'y lire les impressions d'une âme qui était naturellement forte et très maîtresse d'elle-même. Sur un point cependant cette âme était devenue faible. M. de Lucan ne l'ignorait pas; il connaissait l'amour ardent du comte pour Julia et la susceptibilité naïve de sa passion. Il était invraisemblable qu'un tel sentiment, s'il était sérieusement mis en défiance, ne se trahit pas par quelque signe extérieur violent ou du moins saisissable. M. de Lucan ne remarquait en réalité aucun de ces symptômes redoutés. Si surpris qu'il fût par une intonation douteuse, un regard dérobé ou distrait, il pouvait croire tout au plus à quelque reste de cette jalousie vague et chimérique dont il savait le comte des longtemps tourmenté. Il voyait d'ailleurs apporter dans la vie de famille la même imperturbabilité souriante, et il continuait d'en recevoir les mêmes témoignages de cordialité. Obsédé toutefois par ses légitimes scrupules de loyauté et d'amitié, il eut la tentation folle de prendre le comte pour confident de l'épreuve qui leur était imposée, mais, en alléguant son propre cœur, cette confidence si délicate et si cruelle n'eût-elle pas désespéré le cœur de son ami? Et de plus les prétendu trait de loyauté, livrant le secret d'une femme, n'était pas été doublé d'une lâcheté et d'une trahison?

Il fallait donc, à travers tant d'écueils et d'angoisses, soutenir seul jusqu'au bout le poids de cette épreuve, plus compliquée et plus périlleuse encore peut-être que M. de Lucan ne voulait se l'avouer à lui-même.—Elle devait avoir un terme plus prochain qu'il ne pouvait le pressentir.

Clotilde et son mari, accompagnés de M. et Mme de Moras, allèrent un jour visiter les ruines d'une galerie couverte qui est une des rares antiquités druidiques du pays. Ces ruines se trouvent au fond d'une anse pittoresque creusée dans le flanc de la muraille rocheuse qui borde la côte orientale de la presqu'île. Elles jonchent de leurs masses informes une de ces croupes gazonnées qui s'avancent çà et là au pied des falaises comme de monstrueux contre-forts. On y accède, malgré la raideur de la pente, par une route facile qui descend en serpentant longuement jusque sur le sable jaune de la petite baie. Clotilde et Julia firent un croquis du vieux temple celtique pendant que les hommes fumaient; puis on s'amusa quelque temps à voir la mer montante étaler sur le sable ses franges d'écume. On convint de remonter la côte à pied pour soulager les chevaux. La voiture, sur un signe de Lucan, se mit en marche; Clotilde prit le bras de M. de Moras, et ils commencèrent à gravir lentement la route sinueuse. Lucan attendait, pour les suivre, le bon plaisir de Julia; elle était restée à quelques pas en conversation animée avec un vieux pêcheur qui achevait de tendre ses amorces dans le creux des rochers. Elle éleva un peu la voix en se retournant vers Lucan:

Il dit qu'il y a un chemin beaucoup plus court et très facile, là tout près, le long de la falaise.... J'ai envie de le prendre pour éviter cette ennuyeuse côte.

N'en faites rien, croyez-moi, dit Lucan, un chemin très facile pour les gens du pays peut l'être beaucoup moins pour vous.

Après une nouvelle conférence avec son pêcheur:—Il dit, reprit Julia, qu'il n'y a vraiment aucun danger, et que les enfants montent et descendent par là tous les jours. Il va me conduire jusqu'au bas du sentier, et je n'aurai plus qu'à monter tout droit.... Dites à ma mère que je serai là-haut avant vous.

—Votre mère va mourir d'inquiétude.

—Dites-lui qu'il n'y a aucun danger.

Lucan, renonçant à lutter plus longtemps contre une volonté qui devenait impatiente, s'approcha du domestique qui portait les châles et l'album de Julia; il le chargea de rassurer Clotilde et M. de Moras, qui avaient déjà disparu dans les angles de la route; puis, retournant à Julia:—Quand vous voudrez, dit-il.

—Vous venez avec moi?

—Naturellement.

Le vieux pêcheur les précéda en suivant le pied des falaises. Au sortir de la baie sablonneuse, le rivage était encombré d'écueils aux crêtes aiguës, de gigantesques fragments de roche, qui rendirent leur marche très pénible. Quoique la distance fût courte, ils étaient déjà brisés de fatigue quand ils arrivèrent à la naissance du sentier, qui parut à Lucan et peut-être à Julia elle-même beaucoup moins sûr et commode que le pêcheur ne le prétendait. Ni l'un ni l'autre d'ailleurs ne voulut faire d'objections. Après quelques recommandations dernières, leur vieux guide se retira, fort satisfait de la générosité de Lucan. Tous deux commencèrent alors résolument l'escalade de la falaise, qui, sur ce point de la côte, connue sous le nom de côte de Jobourg, domine l'Océan d'une hauteur de trois cents pieds.

Au début de leur ascension, ils rompirent le silence qu'ils avaient gardé jusqu'à ce moment pour échanger sur un ton de plaisanterie quelques brèves observations sur les agréments de ce sentier de chèvres; mais les difficultés réelles et même alarmantes du chemin ne tardèrent pas d'absorber toute leur attention. La légère trace frayée disparaissait par instants sur la roche nue ou sous quelque éboulement de terrain. Ils avaient peine à en retrouver le fil rompu. Leurs pieds hésitaient sur les parois polies de la pierre ou sur l'herbe rase et comme savonneuse. Il y avait des moments où ils se sentaient sur une pente presque verticale, et, s'ils voulaient s'arrêter pour reprendre haleine, les grands espaces ouverts sous leurs yeux, l'étendue infinie, l'éblouissement métallique de la mer, leur causaient une impression de vertige et de flottement. Bien que le ciel fût bas et couvert, une chaleur lourde et orageuse pesait sur eux, et accélérait le mouvement de leur sang. Lucan marchait en avant avec une sorte d'ardeur fiévreuse, se retournant de temps à autre pour jeter un regard sur Julia, qui le suivait de très près, puis levant la tête pour chercher quelque point de station, quelque plateforme sur laquelle ils pussent respirer un instant avec sécurité. Au-dessus de lui comme au-dessous, c'était la falaise à pic et parfois surplombante. Tout à coup Julia l'appela d'un ton d'angoisse:—Monsieur! monsieur! je vous prie.... ma tête tourne!

Il redescendit vivement de quelques pas, au risque de se précipiter, et lui tendant la main: [illegible]—Allons! [illegible] qu'est-ce que c'est donc?... [illegible] personne comme vous!

—Il faudrait [illegible] dit-elle faiblement.

Lucan accomplit [illegible] gravir le sentier, soutenant [illegible] Julia presque évanouie....

La suite au prochain numéro.

The People's Insurance Company OF NEW ORLEANS.

Bureau: Rue St-Pierre, No. 5 [illegible]

Assure contre les risques de Feu, Rivière et Mer.

R. M. DAVIS, Président.

A. SOCOLA, Vice-Président.

A. GRANGER, Secrétaire.

Comité des Finances [illegible]

DIRECTEURS: R. M. Davis, A. Socola, Rich. England, J. K. Gourdain, N. A. Lisandrais, Jos. David, J. Jamison, J. J. Bellot, G. L. Fèvre, F. Sancho, H. Manuel, A. Haber, F. Dumestre, R. Tompkins, P. M. Monsseaux, Ernest Frapet, V. Bommelgger, J. Newhauser, E. Seibert, Jos. Musso, M. Dinkovich.

Sbmtn—1an 10

Consulat de France.

AVIS MENSUEL—JUILLET 1872.

Sont invitées à se présenter à ce Consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au Consulat:

A Arné, Bernard; Arné, Mme Vve née Marie Musson; Aubert, Mme, née Jeanne Bouget; Avrard, Honoré.
B Blumstein, George; Bally, Jean Baptiste; Bessy, Charles; Barthe, M (jardinier); Barthélemy, Alexandre Louis; Bouget, Joseph.
C Campagli, Vincent, dit Crane; Contejean, Pierre Henry; Chotin, Jean Baptiste; Corbeau, Elie-Samuel; Castex, Jacques; Chouard, Edouard; Carpier, Mme, née Nonchet.
D Duncause, Raymond; Dusset, Justin.
E Escot, Mr; Estève, Mme, née Caroline Guimbertean.
F Forré, Jean Paul; Frère, Théophile; Furrate-Dubois, Gustave; Furrate-Dubois, Constance; Fleurichamp, Emile; Fidèle, Mme Vve.
H Henrion, Mme, née Adèle Filles.
J Josse, George (les époux Jarrias, Claude François).
K Koch, Jean; Knauer, Jean-Nicolas.
L Lambert, Adolphe Louis; Lafourgère, Dominique; Lauër, Mme, née Delente; Litt, Frédéric; Laffargue, Léo; Lorrell, Henri; Larrivière, Mme, née Marie Lovet; Lesseps, Mme A, née Trémé; Levasseur, Mlle Cora; L'Huillier, Mlle.
M Martin Eugène; Murnon Pierre; Molié, Blanche; Martin, Alexandre; Martin, Ernest; Marrault, Alexis Adolphe; Marcel, M (épicier); Micoud, Léon Michel.
N–O Navarro, Mme, née Canau; O'Connell, Daniel Benoît.
P Pecquet, Pierre-François; Preslih, Pierre; Plande-Lorraine, Baptiste; Préchacq, Alfred.
R Robin, Mme Augustin.
S Santin Ernest; Ségassie, Jean.
T Texier, Alfred.
V Vallon, Jules.

La Chancellerie du Consulat de France, sise rue St-Louis, No 11, entre celles de Chartres et Vieille-Levée, est ouverte tous les jours (les dimanches exceptés), de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi. 7 juil

Bureaux de la Compagnie "Sun" d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans,

NO. 61 DE LA RUE DU CAMP.

NOUVELLE-ORLÉANS, 24 JANVIER 1872.

SEIZIÈME ÉTAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1871:

Montant des primes de l'année expirée le 31 décembre 1871:

Sur risques d'incendie	$100,736 87	
Sur risques de mer	41,673 82	
Sur risques de rivières	65,150 64	
		$206,572 33
Plus: Risques non expirés de 1870		45,412 09
		$248,984 42
A déduire: Risques non expirés de 1871	$46,686 00	
Primes remboursées	1,795 31	48,480 31
Montant net des primes		$200,504 11

Pertes, etc., payées dans la même période: [illegible]

Moins: Escompte et intérêt [illegible]

Bénéfice net [illegible]

L'actif de la compagnie est comme suit. [illegible]

[illegible]

Total de l'actif [illegible]

L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

THOMAS SLOO, Président.

HOS ANDERSON, Secrétaire.

ÉTAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermentés et signé pardevant moi, le 25ème jour de janvier A. D. 1872.

ANDREW HERO, Jr., Notaire Public.

Les Directeurs ont résolu de payer six pour cent d'intérêt, à partir du deuxième lundi de février 1872, sur les certificats de profits non encore payés, ils ont de plus déclaré un dividende de TRENTE-CINQ POUR CENT sur le montant net des primes participantes de l'année expirée le 31 décembre 1871—dividende pour lequel il sera émis des certificats à dater du [illegible] jour de mars 1872.

THOMAS SLOO, Président.

JOHN G. GAINES, Vice-Président.

THOS ANDERSON, Secrétaire.

DIRECTEURS POUR L'ANNÉE 1872: John G. Gaines, Henry Renshaw, B. Bacon, Charles Macready, J. Weis, W. B. Taylor, E. J. Hart, Hugh Wilson, I. N. Marks, Richard Flower, W. E. Seymour, J. C. Morris.

Thauv—1an

SIXIÈME ÉTAT ANNUEL

—DU—

Factors' and Traders' Insurance Company,

37............Rue Carondelet............

Nouvelle-Orléans, 13 mai 1872.

LES Directeurs, conformément à la charte de la Compagnie, publient l'état suivant des affaires pour l'année expirée le 30 avril 1872—savoir:

PRIMES POUR L'ANNÉE.

Sur risques d'incendie	$243,800 52	
Sur risques de rivières	254,972 78	
Sur risques de mer	41,84[illegible]	
		$541,259 [illegible]

En moins: Primes non expirées le 30 avril 1872 ... 69,264 00; Primes remboursées ... 3,053 15 ... 72,310 15

Montant net des primes [illegible]

Pertes payées, savoir: Risques d'incendie $41,869 06; de rivières 126,0[illegible] 07; de mer 37,759 78

Réassurances 11,2[illegible]; Réfactation (rebate) 8,5[illegible] 62; Taxes payées 12,2[illegible] 13; Dépenses générales brutes $41,8[illegible] 90; En moins, épargnes et frais de polices 12,730 14

Balance [illegible] $164,086 7[illegible]

Ajouter: escompte et intérêt [illegible]

Bénéfice net [illegible] $165,381 [illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit: [illegible]

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

H. DOANE, Président.

ED. A. PALFREY, Secrétaire.

ÉTAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et souscrit pardevant moi, ce 13 mai 1872.

(Signé) EDWARD IVY, Notaire Public.

Le 17 du courant, à une réunion spéciale des Directeurs, il a été résolu de payer, [illegible]

Le 13 avril 1872, à une assemblée régulière des Directeurs, il a été résolu [illegible]

HARMON DOANE, Président.

MOSES GREENWOOD, Vice-Président.

ED. A. PALFREY, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

Moses Greenwood, J. A. Johnson, John I. Noble, John Chaffe, Richard Milliken, Samuel E. Moore, J. J. Warren, Simon Block, W. T. Buckner, Michel Heine, H. Frellsen, W. S. Pike, A. A. Yates, [illegible], P. M. Walmsley, [illegible], Joseph W. Carroll, J. T. Pike, A. H. May, [illegible], J. Lyle, [illegible].

18 mai—1m Wm. C. [illegible]

BULLETIN MARITIME.

SAMEDI, 20 JUILLET 1872.

EXPÉDIÉS EN DOUANE.

Steamship [illegible] Juriste, Hanney, pour Liverpool [illegible]
Steamship Victor, Gates, pour New York [illegible]
Schr Garnock, Mooney, pour Pensacola [illegible]

ARRIVÉS.

Steamship I C Harris, [illegible], de Brazos Santiago et Rockport, à C A Whitney & co. [illegible]
Steamship Lavaca, Cookney, d'Apalachicola et Cedar Keys, à E A [illegible]

ARRIVÉS AU NOUVEAU BASSIN.

Schr Mermaid No 1, Amite River—24,000 pieds bois.
Schr S Gondia, Tchefuncta—[illegible] barils sable.
Schr Indian Reed, [illegible] River—[illegible] cordes bois.
Schr Julia Richert, Jordan River—[illegible] pds bois.
Schr Petrel, Pearl River—12 cordes bois.
Schr Eagle, Blind River—10 cordes bois.
Schr Rebecca, Tchefuncta—[illegible] barils sable.
Schr La. Stage, Bonfouca—[illegible] barils sable.

ARRIVÉS AU VIEUX BASSIN.

Schr Lagrange, Tchefuncta—[illegible] pieds bois.
Schr Olivia, Bayou Lacombe—[illegible] cordes bois.
Schr Salomie, Blind River—[illegible]
Schr Appalachee, Blind River—[illegible]
Schr Quincy Jack, Tchefuncta—[illegible] cordes bois.
Schr Mew, [illegible]—12 cordes bois.
Schr Emelie, de Tchefuncte—[illegible] barils charbon.
Schr Alice McGuiggan, Pearl River—[illegible] pds bois.

BATEAUX A VAPEUR.

St John, [illegible], de Baton Rouge.
Flavilla, [illegible], de Shreveport.
Sur Hern, [illegible], de Ouachita City.

A LA QUARANTAINE.

Schr mexicain Voice Veracruzana, Abascatur, en [illegible] jours de Vera Cruz, à [illegible]

EXPORTATIONS.

LIVERPOOL—Par steamship Juriste—[illegible] balles coton [illegible]

NEW YORK—Par steamship Victor—[illegible]

PENSACOLE—Par schr Garnock—[illegible]

IMPORTATIONS.

BRAZOS SANTIAGO ET ROCKPORT—Par steamship I C Harris—[illegible]

HAVANE—Par steamer Havana—[illegible]

APALACHICOLA ET CEDAR KEYS—Par le steamship Lavaca—[illegible]

REÇU DE L'INTÉRIEUR.

SHREVEPORT—Par steamer Flavilla—[illegible]

BATON ROUGE—Par steamer St John—[illegible]

OUACHITA CITY—Par steamer Big Horn—[illegible]

Bulletin des Chemins de Fer.

N. O. JACKSON & GREAT NORTHERN R R. 20 juillet—[illegible]

MORGAN'S LOUISIANA AND TEXAS R R. 20 juillet—[illegible]

N. ORLEANS, MOBILE AND TEXAS R R. 20 juillet—[illegible]

LISTE DE NAVIRES

Expédiés et Partis pour la Nlle-Orléans. 20 JUILLET 1872.

NEW YORK.

S S City of Galveston, Rowland ... parti 17 juil
S Ship Wes'n Metropolis, Quick ... parti 13 juillet
S ship Geo Washington, Gager ... parti 13 juillet
Barque Sarah A Staples, Stone ... exp Juin 13
Barque H D Brookman, Berry ... expédié 18 juil

BOSTON.

Barque F'setring, Davis ... parti 11 juillet
Barque Aurora, Brooks ... en charge 13 juil
Barque Frank Marion, Duncan ... parti 18 juil
Barque Asphodel ... parti 22 juin
Schr C Bushnell, Mayo ... exp 5 juin 11
Schr Bennington, Edwards ... parti 21 juin

PHILADELPHIE.

Barque Anna Camp, Lincoln ... en charg 8 juil

LONDRES.

Barque Oil, Nobre ... parti 20 juin

LIVERPOOL.

Steamship Jose, Alkinar ... en charge 13 juin
Navire Lizzie Moses, Co ... en charge 23 juin
Nav Aphrodite, Wiber ... en charge 21 juin
Nav Mary E Riley, Langdon ... parti 21 juin
Navire Reunion, Curtis ... parti 22 juin
Navire Baden, Dyer ... chargé Juin 18
Nav Waverly, Gritch ... chargeant Mai 2
Nav Duke of Wellington, Allen ... parti Mai 16
Barque Anerova, Williams ... parti 19 juin

NEWPORT, WALES.

Navire Zephyr, Wheelar ... parti 20 juin
Nav L L Sturges, Lincoln ... parti 23 juin
Nav Caledonia, Delano ... chargeant Mai 13
Nav Arlington, Costello ... chargeant Mai 13

CARDIFF.

Navire Sandusky, Norton ... en charge 26 juin
Barque Windermere, Vesman ... parti 11 juin
Barque Niphon, Day ... en charge 21 juin

SUNDERLAND.

Nav Guinea, Smith ... parti Juin 3
Barque St Cloud, Ames ... parti Juin 9

HARTLEPOOL.

Barque Kosmar, Haynes ... parti Juin 6

CAERNARVON.

Brig Mary Jones, Roberts ... parti Mai 31

BORDEAUX.

Nav Vaillant, Coronier ... parti Mai 26
Nav Clytie, Dow ... parti Juin 6
Barque Vesuve, Lacaze ... chargé Juin 13
Barque Hayryon, York ... en charge 22 juil
Le Stabat Mater, Berlot ... en charge Juin 8
La Ste Geneviève ... chargeant Juin 29

MARSEILLE.

Nav Ida, Johannessen ... parti Juin 8
Brick M E Rowland, Rowland ... ch'geant Mai 28
Barque Justine B, Perrich ... en charge 15 juin

RIO DE JANEIRO.

Brick Chiofte Buck, Parsons ... en charge 25 mai

VINGT-TROISIÈME ÉTAT ANNUEL

—DE LA—

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Croissant.

(CRESCENT MUTUAL INSURANCE COMPANY.)

Nlle-Orléans, 18 mai 1872.

CONFORMÉMENT à la Charte, les Directeurs publient l'état ci-après des affaires de la Compagnie, à la date du 30 avril 1872—

Primes sur les risques d'incendie, pour l'année	$194,069 44	
Primes sur les risques maritimes, pour l'année	61,369 44	
Primes sur les risques de rivière, pour l'année	183,29[illegible] 36	$439,718 44

Primes acquises, moins les réassurances et les primes de retour [illegible]

[illegible]

Profits nets [illegible]

La Compagnie possède l'actif suivant: [illegible]

L'état ci-dessus est un extrait exact et fidèle des livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président.

HENRY V. OGDEN, secrétaire.

Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.

Certifié sous serment et signé pardevant moi, ce 18 mai 1872.

W. H. EVANS, Juge de la Seconde Cour de Justice de Paix, de la Paroisse d'Orléans.

Le Conseil des Directeurs a décidé qu'il serait payé un intérêt de SIX POUR CENT, comptant, sur tous les certificats de scrip, [illegible]

Il a aussi déclaré un dividende de scrip de trente-trois et un tiers pour cent [illegible]

THOMAS A. ADAMS, Président.

HENRY V. OGDEN, secrétaire.

DIRECTEURS: Sam'l H. Kennedy, C. T. Buddecke, A. G. Ober, E. H. Summers, P. N. Strong, Joseph Bowling, A. R. Newman, John Phelps, P. N. Foley, A. Thomson, B. Newgass, Victor Meyer, J. J. Garrard.

18 mai—1an

JULIUS LOEFFLER,

43.........RUE ROYALE.........43

POSEUR et Marchands d'Installation de Gaz. Il a constamment en main un stock complet d'installations, de globes, etc.

Il se charge de réparer et refaire les installations et les illuminations de toute espèce.

[illegible] 3 déc—1an

GEO. MERZ.

BRASSERIE DU VIEUX CANAL.

[illegible]

VAPEURS

COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Les Vapeurs de la Malle de la Compagnie Générale Transatlantique entre New York et le Havre, touchant à Brest.

Les nouveaux [illegible] de cette ligne [illegible] quai du Nord.

VILLE-DE-PARIS, capt. Surmont, samedi, 13 juil.

SAINT-LAURENT, capt. Lemarié, samedi, 27 juil.

WASHINGTON, capt. Roussan, samedi, 10 août.

PRIX DU PASSAGE EN OR (y compris le vin) POUR BREST OU LE HAVRE:

Première cabine, $125; Seconde cabine, $80 [illegible]

[illegible]

GEO. MACKENZIE, Agent, 58 Broadway, New-York, ou à L. GARDET & Co., Agent, nov—6m Galliet Court, Lettre H. N. O.

Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,

Faisant, le service entre BRÊME et la NOUVELLE-ORLÉANS, avec escale au Hâvre, à Southampton et la Havane.

Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD reprendront leur service régulier au mois de septembre prochain.

Avis sera ultérieurement donné des jours de départ. [illegible]

PRIX DU PASSAGE:

De Brême, Southampton ou le Hâvre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:

Chambres ... $90 en or. Entrepont ... 40

De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton, au Hâvre et à Brême:

Chambres ... $100 en or. Entrepont ... 45

De la Nouvelle-Orléans à la Havane:

Chambres ... $30 en monnaie courante. Entrepont ... 20

Les soussignés délivrent des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre pour la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de détails, s'adresser à

ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents. 26 juillet—1an Au No 43 de la rue de l'Union.

Pour New-York

Ligne de Steamers des Marchands.

Comprenant les steamers suivants, qui sont de première classe:

SHERMAN ... Capt. Thos. Halsey.
GENL. MEADE ... Capt. A. W. Sampson.
UNITED STATES ... Capt. M. B. Crowell.
MISSISSIPPI ... Capt. W. P. Henry.
WESTERN METROPOLIS ... Capt. H. S. Quick.
EMILY B. SOUDER, Capt. R. F. Bardick.

Partant de New-York, tous les samedis.

Le steamer WESTERN METROPOLIS, H. S. Quick, commandant, Partira de son wharf, en face de la rue Jefferson DIMANCHE 21 juillet, à 8 h. A. M.

Ces steamers ont d'excellents aménagements.

Chambres ... $50 00. Entrepont ... 25 00.

On signe des billets de connaissements pour Liverpool, Glasgow, Hamburg et Brême.

Des billets de passage de 1re classe et d'entrepont, (through ticket), pour Liverpool et le continent, se rendant à la ligne de steamers de Guion, partant de New York tous les mercredis, sont à vendre au bureau.

Le steamer SHERMAN suivra et partira le SAMEDI 3 août à 8 A. M.

JOHN H. LUDWIGSEN, Rue de la Commune No. 10[illegible]

Pour New York, directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE Des steamers suivants: GEO. CROMWELL, GEO. WASHINGTON, CORTES, GLOCESTER.

Le steamer GEO. WASHINGTON, Commandant E. V. Gager, Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse SAMEDI 27 juillet, à 8 heures A. M.

Passage ... $50.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BRÊME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à ALFRED MOULTON, mai—1an Rue Carondelet, No 41.

POUR PHILADELPHIE, via la Havane, DÉPART, MARDI, 23 juillet, à 8 heures du soir.

Le beau steamer, de première classe, YAZOO, Capt. Barrett.

Pour fret ou passage, s'adresser à W. M. CREEVY, Agent, 1juil—1an Encoignure Carondelet et Gravier.

STEAMBOATS.

Arrangement d'Été.

Ligne de Mandeville et de la Nouvelle-Orléans—Steamers de la Malle des États-Unis.

Pour Mandeville, Lewisbourg, Madisonville et Covington. Le steamer de la malle des États-Unis,

CAMELIA,

Bon marcheur et de première classe, capitaine Hanover, partira pour les endroits sus-dits LUNDIS et les JEUDIS, à l'arrivée du convoi de 7 heures [illegible], le MARDI à [illegible] de la matin, le VENDREDI, à l'arrivée du convoi de 7 heures du matin; le SAMEDI, à l'arrivée du convoi de 3 heures de l'après-midi; et le DIMANCHE à l'arrivée du convoi de 7 h du matin.

Le LUNDI et le JEUDI, il ira jusqu'à Old Landing, sur la rivière Tchefuncte, pour Covington.

Retour: Il partira d'Old Landing le MARDI et le VENDREDI, à 6 heures du matin, et de Mandeville tous les matins; et le DIMANCHE et le MERCREDI tous les soirs.

Il ne sera responsable pour les reçus de fret quelconque après le départ du convoi précédant celui à l'arrivée duquel le bateau doit partir.

Les voyages d'excursion auront lieu tous les DIMANCHES, [illegible]

COHEN M. SORIA, Aux Nos 18 et 20 de la rue de l'Union. fer juin—1an

Excursion du Dimanche et du Mercredi.

Pour Mandeville, Lewisbourg et Madisonville.

Le beau steamer CAMELIA,

De la malle des États-Unis, très fin marcheur, et à basse pression, commandant Wm Hanover, fera une excursion, régulièrement, le dimanche et le mercredi, à Mandeville, Lewisbourg et Madisonville. Il partira du Lac, tous les dimanches, à l'arrivée du convoi de sept heures et demie du matin, et le mercredi matin, à l'arrivée du convoi de 9 heures. Il sera de retour le soir du même jour, à temps pour le convoi de sept heures et demie.

Prix de l'excursion, aller et retour, $1 00.

Pour plus de détails, s'adresser à COHEN M. SORIA, No 18 et 20 de la rue de l'Union.

1juin—

Pour la Rivière Rouge.

Paquebot hebdomadaire régulier de la Nouvelle-Orléans, d'Alexandrie et de Grand Écore.—Jour de départ, tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M. Le bateau à vapeur D. L. TALLY, (en remplacement du B. L. Hodge No 2), capitaine J. Hartwell, commis J. G. Mitchell, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.—Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

BRITTON & EPPLER, Agents, No 138 de la rue Gravier. 16juin—

OPELOUSAS.

Paquebot régulier des Opelousas.—Départ tous les MERCREDIS, à 5 heures P. M., pour les Opelousas [illegible] Washington, Port Barre, avec les débarcadères de l'Atchafalaya et du bayou Courtableau.

Le bon bateau à vapeur BERTHA, C. G. PICKETT, Capitaine; A. MATHEWS, Clerc.

Paquebot Régulier de OPELOUSAS.—Départ tous les SAMEDIS à 5 heures P. M. Pour Opelousas, Washington, Port Barre, et tous les débarcadères de l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau. [illegible] FRERIERE, Capitaine H. [illegible], partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à BRITTON & EPPLER, Agents, No 138 de la rue Gravier.

P. S.—Le bateau donnera des connaissements pour tous les débarcadères du Bayou des Glaises avec privilège de transfer. 13 mars—6m

Paquebot régulier de la Côte, de Baton-Rouge et l'Amite de Grosse Tête. Départ tous les LUNDIS, à 5 heures P. M., et les VENDREDIS, à 5 heures P. M.—Départ de Baton-Rouge les MARDIS et les SAMEDIS, à 8 h. P. M. Pour Baton-Rouge, le chemin de fer de Grosse Tête, la côte et tous les débarcadères intermédiaires. Le beau bateau à vapeur LIZZIE TAYLOR (en remplacement du Gov. Allen), capitaine V. B. Barancc, commis [illegible], partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord.

P. S.—Le "Lizzie Taylor" ne prendra pas de fret à moins de paiement, par l'expéditeur, au retour du bateau.

SINNOTT & ADAMS, Agents, 17 juil—1m No 11 Commercial Place.

Bâton Rouge.

Paquebot de la Nouvelle-Orléans à la Côte, à Baton-Rouge, et au Rail-Road [illegible]

Partant tous les MERCREDIS à 5 heures A. M. et les SAMEDIS, à 5 heures P. M.

Le steamer ST. JOHN, capitaine W. [illegible], commis J. P. McElroy.—Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANCON, 11, rue Canal.

Paquebot Régulier de la Côte et du Bayou Lafourche.

Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les MARDIS, à 10 heures A. M., et les VENDREDIS à 5 heures P. M.

Le bateau LIZZIE HOPKINS Capitaine [illegible], Commis P. A. Chaot. Pour fret ou passage, s'adresser à bord.

P. S.—Son premier voyage sera Mardi, le 16 juillet, à 10 heures A. M. 16 juillet—

Paquebot régulier du Bayou Lafourche.—Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les LUNDIS et JEUDIS [illegible]

Pour la Grande Ile.

Départ tous les Samedis et les Mercredis, à 8 heures du matin, à partir du samedi, le 15 juin 1872.

Le steamer pour passagers, neuf et rapide, J. F. FRAZER, GUS. RICHARD, Propriétaire, W. T. Gillison et John B. Horr, commis, Partira du pied du canal Marigny, [illegible]

[illegible]

CAZADE & CROOKS,

No 28 Beaver Street, NEW-YORK.

Seuls agents, aux États-Unis, de MM. OTARD, DUPUY & CO., désignent à leurs amis et au public qu'ils sont seuls autorisés à vendre les marques des eaux-de-vie OTARD, DUPUY & CO., pour les expéditions directes de COGNAC à la Nouvelle-Orléans, et qu'ils seront représentés à la Nouvelle-Orléans, par

J. WASHINGTON MORTON, 6 juin—1an—Mar18 155 rue Gravier.

Médicaments.

NEW-FOUNDLAND BITTER.

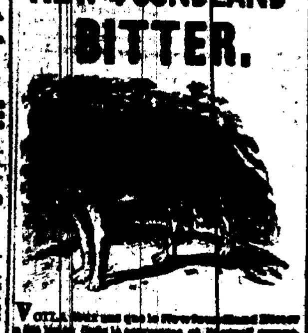

VOILA tout ce que le New-Foundland Bitter [illegible]

Santé intacte et florissante

[illegible]

D'Arsenic ou d'Acide Sulfurique;

[illegible]

Se tuer en buvant! voilà le mot de la fin.

A ceux donc qui ne veulent pas se tuer en buvant, nous dirons: Cessez de boire des liqueurs fortes; [illegible]

L'estomac en très bon état.

[illegible]

Le Bitter des Familles.

[illegible]

Newfoundland Bitter

[illegible]

Louisiane, du Texas et du Mississippi,

[illegible]

C'est le Bitter du Sud.

[illegible]

M. JULES TARDOS, de la Nouvelle-Orléans, ET MM. HOLT, MURRAY & CO., Mobile, nos agents, [illegible]

EDMUND DEXTER & SON, 69 & 51, Sycamore street, CINCINNATI, OHIO.

[illegible] avril—6m

"BRILLIANT" DE BUCK

LE SEUL BON FOURNEAU qui soit maintenant aux États-Unis pour la cuisine et le chauffage.

PLUS DE 500,000

[illegible] "BRILLIANT"

PREMIER PRIX, en 1868, à la Foire de St-Louis;
PREMIER PRIX, en 1867, à la Foire de St-Louis;
MÉDAILLE EN OR, en 1866, à la Foire de l'État de la Louisiane;
PREMIER PRIX, en 1869, à la Foire de St-Louis

Si vous voulez avoir un bon fourneau de cuisine allez au No 69,

69......RUE DU CAMP......69

Et achetez un "BRILLIANT."

H. HALLER;

Dépôt de [illegible] No 69 de la rue du Camp.

Où l'on trouvera également toute espèce de fourneaux de cuisine et de réchauds, [illegible]

17 sept—1an

FOURNEAU DE CUISINE

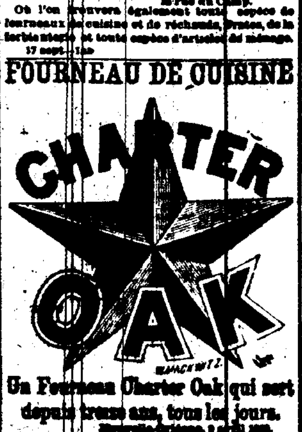

Un Fourneau Charter Oak qui sert depuis treize ans, tous les jours.

[illegible]

Mme L. F. [illegible]

Ce célèbre CHARTER OAK a [illegible]

Le célèbre Fourneau CHARTER OAK

RICE BROS. & CO.,

Aux Nos 69 et 71, rue du Camp [illegible]

Juin [illegible]

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance du Peuple de la Nlle-Orléans.

Bureau: No 5 de la rue St. Pierre.

Nouvelle-Orléans, 3 juillet 1872.

PREMIER ÉTAT ANNUEL.

La Compagnie d'Assurance du Peuple publie l'état suivant, pour la première année expirée le 30 juin 1872, ainsi que l'exigent la loi et sa charte, savoir:

[illegible]

L'actif de la compagnie est comme suit: [illegible]

L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

R. M. DAVIS, Président.

A. SOCOLA, Vice-Président.

A. GRANGER, Secrétaire.

ÉTAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, le [illegible] juillet 1872.

ANT. DORIOCOURT, Notaire Public.

Aujourd'hui, à une réunion du Comité des Directeurs, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité:

Il est résolu qu'un dividende de DIX POUR CENT, sur le capital payé, est par les présentes déclaré et payable en argent, [illegible] qu'un dividende de VINGT-CINQ POUR CENT, comptant, sur le montant net des primes participantes de l'année expirée le 30 juin 1872 [illegible] à dater du premier lundi d'août 1872.

DIRECTEURS: R. M. Davis, A. Socola, R. England, J. K. Gourdain, N. A. Lisandrais, F. H. Monsseaux, R. Sabey, Jos. David, F. Jamison, J. J. Bellot, G. L. Fèvre, F. Sancho, V. Bommelgger, J. E. Seibert, H. Manuel, A. Haber, R. Tompkins, E. Dumestre, E. Frapet, P. Schwarzbach, J. Newhauser, Jos. Musso, M. Dinkovich.

10 juillet—1m

BUREAUX DE LA Compagnie d'Assurance Atlantic DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Nlle-Orléans, 3 juillet 1872.

Conformément aux réquisitions de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant:

ÉTAT:

[illegible]

ACTIF. [illegible]

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

E. RIGNEY, Président.

H. P. JANVIER, Vice-Président.

ÉTAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nlle-Orléans.

[illegible] EDWARD IVY, Not. Pub.

DIRECTEURS: E. Rigney, T. M. Simmons, T. Prudhomme, J. C. Morris, H. H. Stanley, C. A. Rager, W. Manston, J. West, L. L. Hôme, J. T. Brennan, Jno. Byrnes, Thos. Simms, C. E. Slaybeck, Alex. Marks, S. M. Boyd, W. J. Behan, W. F. Wilkerhaill, C. H. Slocomb, H. P. Janvier, 8 juil—1m—dim

PREMIER BILAN SEMESTRIEL DE LA

Banque Nationale Mutuelle DE LA NLLE-ORLÉANS,

108......Rue du Canal......10[illegible]

30 juin 1872.

ACTIF.

Prêts et escomptes	[illegible]
Comptes surchargés	[illegible]
Bons des États-Unis pour garantie de circulation	[illegible]
Dû par les agences de rachat et de réserve	[illegible]
Maison de banque	[illegible]
Mobilier et accessoires	[illegible]
Primes sur les bons des États-Unis, etc	[illegible]
Items valant du comptant, y compris timbres	[illegible]
Échanges pour le comptoir d'échange et les banques	[illegible]
Billets des autres banques nationales	[illegible]
Monnaie fractionnelle, y compris nickels	[illegible]
Espèces métalliques	[illegible]
Billets ayant cours forcé	[illegible]

PASSIF.

Actions payées	[illegible]
Fonds d'excédant	[illegible]
Circulation de banque nationale	[illegible]
Dépôts individuels	[illegible]
Chèques certifiés	[illegible]
Profits et pertes	[illegible]

JOSEPH MITCHELL, Caissier.

BANQUE NATIONALE MUTUELLE.

Nlle-Orléans, 3 juillet 1872.

A une réunion du Conseil de Direction tenue ce jour, un dividende de SIX ET DEMI POUR CENT aux actionnaires, et de UN ET DEMI POUR CENT aux déposants (excepté de taxe du gouvernement) a été déclaré sur les profits des six derniers mois: il sera payable à partir de LUNDI, 15 courant.

JOSEPH MITCHELL, Caissier. 6juillet—1m

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane.

CONFORMÉMENT aux prescriptions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

[illegible]

J. P. ROUX, Secrétaire.

[illegible]

P. GEO. CUVELLIER, Notaire.

CHAS. BRIGGS, Président.

ANT. CARRIERE, Vice-Président.

J. P. ROUX, Secrétaire.

[illegible]

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle —DES— Marchands de la Nlle-Orléans,

No 164 RUE DU CANAL.

DIX-HUITIÈME ÉTAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux dispositions de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant: [illegible]

[illegible]

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

PAUL FOURCHY, Président.

G. W. HOTT, Secrétaire.

ÉTAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans, [illegible]

P. GEO. CUVELLIER, Notaire Public.

Le 10 juin, à une réunion des Directeurs, il a été résolu de déclarer un dividende de TRENTE POUR CENT, COMPTANT, [illegible]

—Directeurs— [illegible]

Compagnie d'Assurance HOPE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Bureau, No. 21 rue du Camp.

QUINZIÈME TABLEAU ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

[illegible]

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

L. PRITCHARD, Président.

LOUIS BARNETT, Secrétaire.

Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans. [illegible]

ED. BARNETT, Not. Pub.

A une réunion tenue le [illegible] juillet, [illegible] qu'un dividende [illegible]

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans,

Au coin des rues Canal et Camp.

DOUZIÈME ÉTAT ANNUEL, 1872

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant: PRIMES DE L'ANNÉE EXPIRÉE LE 30 AVRIL 1872.

[illegible]

L'ACTIF DE LA COMPAGNIE EST COMME SUIT:

[illegible]

L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

J. TUYES, Président.

J. W. HINCKS, Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 13 juin A. D. 1872.

P. GEO. CUVELLIER, Notaire Public.

A une réunion des Directeurs, le 11 janvier 1872, [illegible]

DIRECTEURS. [illegible]

Bureaux de la Succursale en Louisiane

DE LA COMPAGNIE

MOUND CITY D'Assurance Mutuelle de la Vie,

à St-Louis, MISSOURI.

Officiers: JAMES H. BRITTON, Président. A. M. [illegible], Vice-Président. S. W. LOMAX, Secrétaire. G. S. M. [illegible], Agent général.

SUCCURSALE DE LA LOUISIANE.

Bureau, No [illegible] de la rue Carondelet, [illegible]

Officiers: S. H. HATCH, Président. W. H. [illegible], Vice-Président. [illegible] Agent. [illegible]

[illegible]

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer de Mobile et de l'Ohio et du Chemin de fer de la Nlle-Orléans, Mobile et du Texas.—Ce chemin offre aux voyageurs une route jusqu'au Nord, [illegible] New York, [illegible] Washington et les villes de l'Est. [illegible]

E. B. WOODWARD, Agent général du Sud, du chemin de fer de Mobile et de l'Ohio.

8 juin—1m

Chemin de fer de la Nlle-Orléans, de Mobile et du Texas.

Billets pour les villes d'eaux.

BILLETS D'EXCURSION, valables pendant [illegible] BILLETS DE PASSAGE valables pour les [illegible] à DEUX CENTS ET DEMI [illegible], pour la Baie St-Louis, Pass Christian, Mississippi City, Biloxi, Ocean Springs, et Ste-Pascagoula.

Billets d'Excursion pour le Dimanche, [illegible]

Départ de la Nlle-Orléans à 7 30 A. M.—et arrivée à 10 30 P. M.

Bons seulement pour la journée du dimanche—prix réduits.

Des billets d'excursion seront vendus à la gare, au pied de la rue du Canal.

G. W. R. BAYLEY, Surintendant général.

CHA. L. FITCH, 1er juin—6m Agent général pour les passagers.

LE

Chemin de Fer de la Nlle-Orléans, de Mobile et du Texas.

[redacted]

EN CORRESPONDANCE AVEC LES LIGNES QUI FORMENT

La Route des Montagnes Bleues, grande route du Midi pour le Nord et l'Est, et ainsi est aujourd'hui la voie la plus directe, la plus courte, la plus rapide et la meilleure pour tous les points des États du Sud, du Nord et de l'Est.

VOIE DIRECTE PAR RAIL, SANS TRANSBORDEMENT EN OMNIBUS OU EN BATEAU.

Cette route est aussi en correspondance à Mobile, avec le Chemin de fer de Mobile et de l'Ohio, [illegible]

Des Wagons-Dortoirs Pullman's Palaces, allant directement à Lynchburg, Virginie, et à St-Louis, sans changement, sont attelés au train qui part, tous les jours, de la Nouvelle-Orléans à 4:30 de l'après-midi.

Cette route est, de la Nouvelle-Orléans à New-York, plus courte de 316 milles que celle qui passe par Louisville.

A partir du 10 juin, les trains partiront de la Nouvelle-Orléans comme suit:

7:00 A. M.—TOUS LES JOURS, TRAIN EXPRESS portant la malle, pour les villes de la Baie de Mobile.

4 P. M.—TOUS LES JOURS EXCEPTÉ LE DIMANCHE. Train Omnibus pour la côte, allant à Ocean Springs.

4:30 P. M.—TOUS LES JOURS, TRAIN EXPRESS pour les principales villes de l'Est, [illegible] Lynchburg, avec WAGONS-DORTOIRS, par la route des Montagnes Bleues pour Washington et New York, et avec Wagons-Dortoirs allant directement, par la ligne de Mobile, Ohio et Iron Mountains, pour St-Louis, sans changement.

Ce train porte la malle du Nord et de l'Est.

ARRIVÉES.

Les trains arriveront: De Mobile, à 3:05 P. M. et à 11:00 P. M.; et d'Ocean Springs, à 9 45 A. M.

Bureaux pour la vente des billets:—Galveston, au Wharf Morgan: Nouvelle-Orléans, à l'angle des rues du Camp et de la Commune, dans la maison, en face, de la City Hôtel.

Bagages enlevés au point de départ à destination.

G. W. R. BAYLEY, Surintendant-Général.

CHAS. L. FITCH, Agent-général pour le fret et les passagers. 1er juin—6m

CHEMIN DE FER DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, de MOBILE et du TEXAS.

Division de la Louisiane

De la Nlle-Orléans à Donaldsonville, 65 milles.

Convois de passagers tous les jours, de la Nlle-Orléans à Donaldsonville, aller et retour. Billets d'excursion à Donaldsonville, [illegible]

Le train part du dépôt de la rue du Canal, tous les jours, à 7 et 30 matin.

Le steamer ST. MARY fera des voyages journaliers, entre Donaldsonville et Bâton-Rouge, [illegible]

Excursions sur le fleuve, tous les Dimanches par le steamer Frances.

Les passagers et le fret sont reçus au pied de la rue Calliope. On ne reçoit pas comme fret le bois de construction, les briques, les machines lourdes, les gros articles et les articles de grand poids.

Les billets de passage se vendent au coin des rues Camp et Commune, en face du City Hotel, au bord du ferry FRANCES.

G. W. R. BAYLEY, Surintendant-Général.

CHARLES L. FITCH, Agent général pour le fret et les passagers. 1er mai—6m

Chemin de Fer Pontchartrain.

[redacted]

A DATER du 25 avril, l'extrémité du chemin, en ville, sera établie à "l'ancien dépôt", rue des Champs-Élysées, près la Levée.

Excursion au Lac—aller et retour, le même jour, 25 cents.

Pour la station de Gentilly—aller et retour—[illegible]

A partir de la susdite date, le service sera comme suit:

Départs de la ville. / Départs du Lac.

[illegible]

Les Dimanches, les convois partiront toutes les heures de la ville et du Lac.

Un convoi à cheval partira de la ville, tous les soirs, à 8 heures, et, du Lac, une heure après le départ de ce convoi.

Un train à vapeur partira de la ville tous les DIMANCHES matin, à [illegible] heures.

Les passagers qui désirent s'arrêter à la Station de Gentilly [illegible] dépôt du convoi.

G. PANDELY, 1er avril—6m Surintendant-général.

[redacted]

Changement d'heures de départ.

A partir du 2 juin 1872, les convois du

Grand Chemin de Fer de Jackson (Grand Chemin de Fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Sud, Mississippi Central et Mississippi and Tennessee)

Partiront comme suit:

DÉPARTS.		ARRIVÉES.	
Express	7:00 A. M.	Express	11:00 P. M.
Malle	7:30 P. M.	Malle	7:30 A. M.
Accommodation	4:45 P. M.	Accommodation	8:35 A. M.

Convoi de la malle, tous les jours; convoi express, tous les jours, excepté le dimanche.

Ces convois parcourent la plus rapidement la distance qui sépare la Nouvelle-Orléans de Memphis, Chicago, St-Louis, Louisville et toutes les villes et stations intermédiaires.

Les Wagons-palais de Pullman (pour le jour et pour la nuit) de la Nouvelle-Orléans à Memphis, Humboldt et Louisville, gratis.

P. S. JONES, Agent pour les billets, Galveston.

A. D. SHELDON, Agent pour les billets, Nouvelle-Orléans.

C. F. ATMORE, Agent-général pour les passagers.

F. R. CAREY, Agent-général pour les billets.

E. D. FROST, Surintendant-général.

2 juin—

LE GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan

Route de la malle des États-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE TRAIN quitte le pied de la rue Ste-Anne, [illegible] à SEPT HEURES ET DEMIE A. M., et se relie au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à huit heures A. M.

Des billets de commutation pour 300 milles à [illegible]

[illegible]

GEO. PANDELY, Surintendant.

[illegible]

Union Insurance Company of New-Orleans

QUINZIÈME ÉTAT ANNUEL DE LA

Compagnie d'Assurance de l'Union DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Publié ainsi que l'exigent la loi et sa charte.

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1872:

[illegible]

L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président.

J. M. Gastrogne, Secrétaire.

ÉTAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans. [illegible]

JAS. FAHEY, Notaire Public.

[illegible]

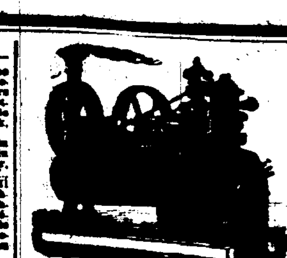

Dépôt de Moulins à Coton "Eagle"

ET DE MACHINES DE TOUTE SORTE

—DE—

W. L. CUSHING.

Au No 61 de la rue St-Charles, coin Union. Nlle-Orléans.

LE plus grand et le meilleur assortiment de Machines de toute sorte qu'il y ait au sud se trouve prêt pour la livraison immédiate au Dépôt de Machines de W. L. CUSHING, au No 61 de la rue St-Charles, Nouvelle-Orléans. Comme M. Cushing est l'agent des plus grands et des plus recommandables fabricants de ce pays, il peut garantir [illegible] le meilleur MOULIN A COTON qu'il y ait, ainsi que le meilleur APPAREIL A NETTOYER, les meilleures CHAUDIÈRES A SUCRE, les meilleures MACHINES A VAPEUR [illegible], ARBRES DE COUCHE, POULIES, COUSSINETS et MANCHONS d'Arbre de Couche, les plus grand qu'on en puisse trouver aux États-Unis.

Les Marchands de la Campagne qui voudront agir comme agents de la maison recevront les commissions les plus libérales.

Aux dernières Foires de l'État, les Prix suivants—les plus remarquables qui aient encore été obtenus, ont été décernés à l'Agence Cushing:

Médaille en or pour la meilleure Machine à Vapeur stationnaire.

Médaille en or pour les meilleurs Moulins à Coton.

Médaille en or pour le meilleur Évaporateur de Sucre.

Premier Prix pour les meilleurs Coussinets (Dead Blocks) de Moulin à Sucre.

Premier Prix pour la meilleure Machine à Fourrer.

Premier Prix pour le meilleur Moulin à Maïs.
Premier Prix pour le meilleur Moulin à Coton.
Premier Prix pour la meilleure Presse à Coton.
Premier Prix pour la meilleure Vis à Coton de Newell.

Premier Prix pour les meilleurs Boulinières.
Premier Prix pour les meilleures Poulies.
Premier Prix pour les meilleurs Arbres de Couche (Shafts).
Premier Prix pour les meilleurs Manchons d'Arbres de Couche (Couplings).
Premier Prix pour les meilleurs Coussinets (Hangers).
Premier Prix pour la meilleure Presse à Foin.
Premier Prix pour les meilleures Scies Circulaires.

Premier Prix pour la meilleure exposition d'outils et de machines [illegible]

Premier Prix pour les Boucards et les Machines à raboter et Machines à travailler le bois.—Un grand nombre d'autres Prix pour la meilleure et la plus grande exposition de Machines.

Le soussigné a seul le droit de vendre les machines suivantes, qu'on ne trouve que chez lui:

Moulin Eagle à coton, perfectionné.
Presse à coton, tournant, de Brooks.
Vis Newell à coton, perfectionnée, de Stedman.
Presse à vis, à pédales, de Hart.
Presse à coton d'Ingersoll, perfectionnée.
Manège à Cheval (Horse Power), perfectionné, de Moyer.

Machines à Vapeur, stationnaires, de Stedman & Co.

Machines à Vapeur et Bouilloires portatives, de Stedman & Co.

Moulins à scie, de Stedman & Co.
Machines à vapeur de Knowles.
Moulins à maïs, Queen Southern, de H. P. Samuels.
Moulins à sucre Southern de Louisville.
Évaporateurs de sucre, de Scantlin.
Chaudières à sucre, en fer Tennessee, de Sied[illegible].

Machines à Vapeur, portatives, de la fonderie d'Amos.

Machines et Mécanismes de Walter A. Wood.

Machines à douves et à barils, de Stedman.
Machines à Vapeur et Bouilloires de Stedman.
Pompes à demander, de Stedman.
Moulins à sucre, de Stedman.
Scies circulaires à coulisses pour couper en travers (Railway Cut Off Saws), Arbres de Couche, Poulies et Coussinets, de Stedman & Co.
Machine Florence à coudre.
Ouvrages en fer et en acier, de Swips.
Ouvrages en cuivre, pour installation de gaz, effets de machines à vapeur de Miles Greenwood.
Machines à Raboter, Machines à Mortaiser, et toute la nombreuse variété de Machines à travailler le bois, provenant de la grande fabrique de J. A. Fay & Co.
Marteaux de la Compagnie Utica.
Scies de toute espèce, de Welsbaugh & McFau[illegible].

Moulin à scie, de Hoag, à main et d'alimentation[illegible].

Scies de toute sorte, de R. Hoe & Co.

Toutes ces machines se vendent aux prix de fabrique.

MOULIN A COTON "EAGLE" PERFECTIONNÉ.

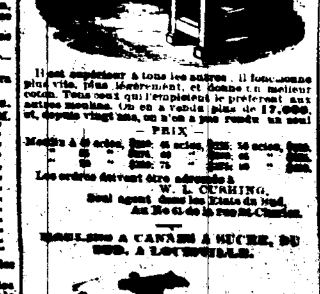

Il est supérieur à tous les autres. Il fonctionne plus vite, plus légèrement, et donne un meilleur coton. Tous ceux qui l'emploient le préfèrent aux autres moulins. On en a vendu plus de 17,000, et, depuis vingt ans, on n'en a pas rendu un seul.

—PRIX—

[illegible]

Les ordres doivent être adressés à W. L. CUSHING, Seul agent dans les États du sud, Au No 61 de la rue St-Charles.

MOULINS A CANNES A SUCRE, DU SUD, A LOUISVILLE.

Ces Moulins, si avantageusement connus, sont vendus, depuis cinq ans, aux planteurs du Sud, qui en sont toujours été parfaitement satisfaits. Ils font ce qu'on leur promet; chacun d'eux fait, par jour, les boucauts de sucre et se vend bien. Un grand nombre de planteurs [illegible]

Tous les moulins de Louisville sont garantis et si, au bout d'un an, l'acheteur n'en est pas content, on pourra les rendre [illegible]

W. L. CUSHING.

Cher monsieur—J'ai acheté de vous, depuis quatre ans, pour mon ancienne maison de C. E. Moulton & Co. et ma nouvelle maison de A. A. Moulton, quelques moulins à sucre de Louisville que m'avaient demandé les planteurs qui sont en relations d'affaires avec moi.

Ces moulins étaient de différentes grandeurs et employés sur de petites habitations. Quelques-uns faisaient un boucaut par jour, d'autres quatre et cinq. Mes amis ont été très satisfaits.

Les Évaporateurs de quatre que vous avez commandés pour moi, la saison dernière, à M. Scantlin, d'après un plan que je vous avais donné, ont produit du sucre de choix. M. Sebastien Hernandez, de la paroisse Lafayette, qui s'était servi de l'un d'eux, a eu le meilleur sucre et la meilleure mélasse de la paroisse. Je n'ai pas besoin de parler de la petite quantité de bois qu'ils exigent, car tout le monde le sait. Une corde de bois fait un boucaut de sucre.

A. A. MOULTON.

Le certificat suivant est d'un des meilleurs sucriers du pays:

J'ai employé, depuis deux ans, un moulin à sucre de Louisville,—lettre F, et No 6—à vapeur, acheté de W. L. Cushing. Il est solide, durable et peut faire tout ce qu'on promet, l'agent. J'en suis très content et peux le recommander, en toute confiance, aux planteurs qui ont besoin d'un bon moulin à cannes à sucre.

F. E. BEAUVAIS.

Ayant conclu des arrangements pour un fort stock des moulins de Louisville à cannes à sucre, tous les ordres seront promptement remplis.

W. L. CUSHING, Au No 61 de la rue St-Charles.

CHAUDIÈRES A SUCRE EN FER DU TENNESSEE.

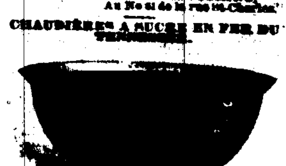

Ces chaudières à sucre sont faites avec le meilleur Fer du Tennessee et ont donné la plus entière satisfaction. Les prix en sont plus bas que ceux des Chaudières à Sucre de toute autre fabrique. Toutes grandeurs à vendre par

W. L. CUSHING, Au No 61 de la rue St-Charles.

EAGLE SUGAR MILLS.

(Moulins Eagle à Cannes à Sucre.)

Ces Moulins se vendent depuis deux ans; ils ne sont pas dépassés par aucune autre fabrique. [illegible]

W. L. CUSHING, Au No 61 de la rue St-Charles.

ÉVAPORATEURS DU SUD, DE SCANTLIN.

Le nouvel Évaporateur du Sud, fait sous la patente Scantlin, a toujours parfaitement réussi dans la fabrication du Sucre. Voir le certificat de M. A. A. Moulton. Une seule corde de bois fait un boucaut de sucre.

W. L. CUSHING, Au No 61 de la rue St-Charles.

MOULINS A MAIS, DE STRAUB.

(Straub's Queen of South Corn Mills.)

Ces Moulins sont connus partout comme les meilleurs moulins en usage. Ils ont reçu le premier prix à la dernière Foire d'État de la Louisiane et sont vendus à prix réduits.

W. L. CUSHING, Au No 61 de la rue St-Charles.

STEDMAN'S NEWELL COTTON SCREW (Vis Newell à Coton, de Stedman.)

Les Vis perfectionnées faites par Stedman & Co., sont les meilleures presses pour les grandes plantations. [illegible] Le Prix de l'État vient de leur décerner le premier prix. On demande des agents.

W. L. CUSHING, Au No 61 de la rue St-Charles.

PRESSE A COTON, D'INGERSOLL.

Seule machine pour une Presse complète. [illegible]

W. L. CUSHING, Au No 61 de la rue St-Charles. [illegible]

DIVERS.

Workingmen's Accommodation Bank.

CHARTE.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, État de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.—

Il est fait savoir que, le quatrième jour du mois de mars de l'année de Notre-Seigneur mil huit cent soixante douze, et de l'indépendance des États-Unis d'Amérique la quatre-vingt-seizième, devant moi, William Mc. C. Jones, notaire, dûment commissionné et assermenté pour la paroisse et la ville susdites, et y résidant, en présence des témoins ci-après nommés et soussignés:

Se sont présentées et ont comparu les personnes ci-après nommées et soussignées, lesquelles ont déclaré que, s'autorisant des dispositions générales d'une loi de la Législature de cet État, intitulée: "Loi relative aux banques, à l'établissement d'un système général de banques libres dans l'État de la Louisiane et aux devoirs de l'Auditeur et du Trésorier y relatifs," approuvée le quatorzième jour du mois de mars mil huit cent cinquante-deux, elles forment et constituent, par ces présentes, entre elles et telles autres personnes qui pourront ultérieurement s'associer avec elles, une Corporation dont le but, les stipulations et les règles sont comme suit:

ARTICLE PREMIER.

Le nom et le titre de cette Association seront "The Workingmen's Accommodation Bank", et son existence sera de vingt-cinq ans à partir de la date de cet acte.

ARTICLE DEUX.

Le but de cette Association est de faire les affaires de banque, en escomptant des comptes, des billets et autres titres de dettes, en recevant des dépôts, en négociant des emprunts, en achetant et en vendant de l'or et de l'argent, en achetant et vendant des lettres de change, des propriétés foncières, des bons et des stocks, etc.; ...en exerçant tous les pouvoirs qui sont maintenant ou qui pourront être autorisés par la loi.

ARTICLE TROIS.

Le domicile légal de cette Association sera la ville de la Nouvelle-Orléans.

ARTICLE QUATRE.

Le capital actions de la dite Association sera de cinq cent mille dollars ($500,000) divisé en vingt mille actions de vingt-cinq dollars chaque, lesquelles actions devront être payées de la manière suivante: deux dollars, par action, en souscrivant et cinquante cents par action et par chacune des quarante-six semaines subséquentes.

Tout actionnaire qui ne fera pas honneur aux engagements dits, recevra trente jours après cette échéance, un avis par la poste, à son adresse, et, si trente jours après l'envoi de cet avis, il n'a pas payé le montant dû, il sera privé de ses droits d'actionnaire de cette banque.

Les paiements faits pour ordres dans ce cas ne seront pas déclarés forfaits.

Si un actionnaire venait à ne pas opérer ses paiements, et, par cela même, à perdre ses droits d'actionnaire, sur le retour des reçus des paiements versés par lui, on lui délivrera un certificat du dépôt pour les dits montants et payable à quatre mois de date, sans qu'il soit pour cent d'intérêt par an, du jour de l'émission du certificat à celui de son paiement.

Aucun certificat d'action ne sera émis et aucun souscripteur ne pourra être vendu ni transféré à moins que le paiement n'en soit complet.

ARTICLE CINQ.

La dite Association commencera ses opérations quand quatre mille actions auront été souscrites ou plus tôt, si le Conseil des Directeurs le juge utile.

ARTICLE SIX.

Tous les pouvoirs de la dite Association seront accordés à un Conseil de Direction, composé de neuf personnes, dont chacune d'elles devra, en son temps et personnellement, avoir au moins dix actions du capital de la dite Association.

Les personnes dont les noms suivent sont, par le présent, nommées et constituées comme les premiers Directeurs de la dite Association:

H. DUDLEY COLEMAN, C. H. WELSHANS, J. H. GARDNER, DR. J. N. RILEY, B. POURRAU, JOHN McPHELIN, J. B. MONDINGT.

Elles devront servir jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus et installés, d'après les règles de cette Constitution.

ARTICLE SEPT.

Le deuxième lundi de janvier 1874 et le même jour des années suivantes, l'élection des Directeurs par les Actionnaires aura lieu dans la Banque de l'Association. La majorité des votes donnés à la dite élection produira l'élection. Un avis de cette élection sera publié trente jours préalablement dans au moins deux journaux de la Nouvelle-Orléans.

ARTICLE HUIT.

Le Conseil de Direction devra, à sa première réunion, élire, dans son propre sein, un Président et un Vice-Président, et, parmi les Actionnaires, le Caissier de l'Association. Les dits officiers devront recevoir la majorité des votes du Conseil. Toutes les obligations ou autres affaires légales seront adressées au Président ou, en son absence, au Vice-Président.

Il sera du devoir du Président de présider à toutes les réunions du Conseil; en cas d'absence, ou pour toute autre cause quelconque, le Vice-Président le remplacera. A défaut de ce dernier, pour les réunions, les Directeurs pourront élire, parmi eux, un Président pro tempore, qui devra, pendant l'exercice de ces fonctions, être investi de tous les pouvoirs du Président et du Vice-Président.

ARTICLE NEUF.

Le nombre de Directeurs présents nécessaire pour escompter des billets et des traites, pour acheter des lettres de change et pour la transaction des affaires générales, sera déterminé par les règlements de la dite Association.

ARTICLE DIX.

Le Conseil de Direction aura le droit de faire des règlements, de nommer tous les officiers de la dite Association et de fixer leurs salaires. Ces nominations seront faites annuellement et au besoin à changements, à la discrétion du Conseil. Il déterminera la garantie que devront respectivement donner les officiers. Il pourra changer les règlements toutes les fois que les intérêts de l'Association l'exigeront et pourvoir des agents ou des officiers hors de l'État, et prendre le pouvoir de remplir les vacances qui pourraient se produire dans son sein.

ARTICLE ONZE.

Le Conseil de Direction devra, après avoir payé toutes les dépenses de l'Association, une ou plusieurs fois l'an, si les bénéfices réalisés le justifient, déclarer et payer tels dividendes qu'il croira convenable. Avis en sera donné dans au moins deux journaux publiés dans la ville de la Nouvelle-Orléans.

ARTICLE DOUZE.

Les vacances dans le Conseil pouvant être déclarées pour cause de mort, de démission, de prévarication ou absence de plus de [illegible] pendant quatre-vingt-dix jours consécutifs.

ARTICLE TREIZE.

Tout transfert d'une ou plusieurs actions du Capital-Actions devra être fait, sur les livres de l'Association et signé par l'Actionnaire qui [illegible]. Aucun Actionnaire n'aura le droit de transférer ses actions s'il doit [illegible] sans avoir la Banque de celles ci comprises [illegible].

ARTICLE QUATORZE.

Le Conseil de Direction sera tenu de faire tenir des livres de forme régulière qu'il le jugera convenable, mais jamais pour une période excédant trois mois, et [illegible] sur chaque de la dite banque [illegible] en vigueur.

ARTICLE QUINZE.

Le fait, pour une cause quelconque, de ne pas élire les officiers le jour désigné par le présent Charte, n'entraînera pas la dissolution de l'Association.—Les Directeurs et officiers qui seront en fonctions continueront l'exercice de leurs fonctions, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus, et il sera de leur devoir d'indiquer un autre jour pour cette élection, laquelle devra se faire conformément aux prescriptions du présent Acte, jusqu'à ce que l'élection ait eu lieu.

ARTICLE SEIZE.

Tout actionnaire aura droit, personnellement ou par procuration, à toutes les élections de Directeurs, et sur toute autre question, à chaque assemblée de l'Association, à un vote pour chacune des actions qu'il possédera en son propre nom, sans qu'aucune action puisse être votée [illegible] trente jours avant la première élection, après la première élection, dans laquelle il n'aura pas été détenteur de l'action que la l'assemblée n'aura pas à l'époque de l'élection.

ARTICLE DIX-SEPT.

Chaque élection des Directeurs de cette Association se fera par le vote du scrutin et par la majorité de votes qui seront donnés et présents, laquelle devra être présentée à une assemblée légale d'actionnaires; et les personnes recevant le plus grand nombre de votes seront déclarées légalement élues [illegible] de la banque. Aucun Directeur de cette Banque ne pourra en aucun temps être directeur [illegible] dans une autre Directeurs de cette Banque.

ARTICLE DIX-HUIT.

Une majorité de tous les Directeurs élus pourra accepter provisoirement tout pouvoir et privilège additionnels qui pourraient être conférés à cette Association, à l'avenir, soit par une loi générale ou par un acte spécial de la Législature; par tout acte nouvel acte ou nouvelle loi, elle pourra faire aucun des présents articles d'association, mais l'adoption de ces pouvoirs ou privilèges additionnels ne sera définitif que par le vote des actionnaires, suivant le mode prévu par la loi.

ARTICLE DIX-NEUF.

Le Président et le Caissier signeront tous contrats, agent, certificats d'actions et titres de cette Association.

ARTICLE VINGT.

Avant d'entrer en fonctions, et afin de les remplir fidèlement, le Caissier devra fournir caution avec bonne et solvable garantie, pour la somme de dix mille dollars, sujette à l'approbation du Conseil, quand l'Association commencera ses opérations, ou plus tôt si lorsque le Board des Directeurs le jugera nécessaire et pour le montant qu'il déterminera.

ARTICLE VINGT-ET-UN.

La liquidation des affaires de l'Association sera faite par trois commissaires, élus par les actionnaires à une réunion tenue à cet effet, laquelle devra avoir été annoncée trente jours avant dans au moins deux journaux de la Nouvelle-Orléans, chaque commissaire devant posséder les qualités requises pour un Directeur. A cette réunion, les actionnaires pourront investir les commissaires de tous les pouvoirs nécessaires à la liquidation des affaires de cette Association, fixer le terme de leurs fonctions, limiter la période de la liquidation, fixer leur rémunération, définir leurs devoirs et la manière dont ces commissaires pourront être remplacés et l'époque de leurs fonctions réglées.

ARTICLE VINGT-DEUX.

Les actionnaires ne seront responsables des pertes ou dommages encourus par la dite Association que pour le montant du Capital-Actions possédé par chacun d'eux respectivement.

Ceci fait et passé à la Nouvelle-Orléans, en mon étude, le jour, mois et année désignés ci-dessus, en présence de Aristidad A. Jones et George Cenas, témoins compétents, qui ont signé avec les dits comparants et moi-même, et moi, le dit notaire.

H. Dudley Coleman, 9 rue Union, Geo. D. Raiset, 28 rue Carondelet, C. H. Welshans, enc. Camp et Gravier, C. H. Seabold, 128 rue du Canal, J. H. Gardner, 187 rue du Canal, A. L. Brosnan, 197 rue du Canal, J. N. Riley, Algers, E. T. Walshe, 122 rue du Canal, Chas. W. Saunders, 126 rue du Canal, D. Pourrau, 25 rue du Camp, G. S. Espelund, 122 rue du Canal, J. McPhelin, enc. Carondelet et l'Union, J. B. Mondingt, 48 rue du Camp, Abe Wels, 28 rue Conti, Walter Irwin, D. Hackett, Andrew Thompson, A. C. Petit, 123 rue du Canal, Henry Labarre, 123 rue du Canal, W. B. Taylor, 178 rue des Magasins, T. T. White, 79 rue Gravier, A. O. Pons, 46 rue du Camp, A. L. Louis, 131 rue du Canal, W. F. Hosmer, 9 rue Perdido, J. O. O'Brien, 8 rue Perdido, W. V. Crouch, 150 rue Gravier, Frank H. Drake, 278 rue des Magasins, Samuel Flower, Life Association of America, H. W. Verlandet, 45 rue des Magasins, J. E. Martin, 197 rue du Canal, W. W. Hawan, Chas. Hagenfeld, Camp, d'Assurance Teutonia, Jos. Mayer, Camp, d'Assurance Teutonia, J. W. Pearce, 48 rue Carondelet, H. Moss, avec McCloskey, Bigley & Co, Louis L. Miller, 87 rue Poydras, Paulin Duval, 57 rue de Chartres, Jas. C. Clark, enc. Camp et Natchez, J. J. Kingston, 187 rue Commune, F. J. Sullivan, 125 rue Poydras, J. Gueydan, 61 Vieille-Levée, Louis Cusson, enc. Baronne et Perdido, Henry O. Dedrick, enc. Baronne et Perdido, F. A. Cohen, 45 et 47 rue Front, H. & W. Cromer, 161 rue des Magasins, J. A. Ottmann, enc. Canal et Chartres, T. St.-C. Ferrian, 3 rue St. Charles, James Moulton, Battery Warehouse, Wm. Holland, voilier, L. G. Bonet, W. J. Ferrell, enc. Camp et Girod, Jos. Valensano, 13 rue Dumaine, E. Aschaffenburg, 400 rue des Magasins, Jas. P. Colden, 122 rue Jackson, Rich Faust, 389 rue Tchoupitoulas, William Faust, 383 rue Tchoupitoulas, Frank A. Bartlett, 66 rue du Camp, John Thomas, 102 rue du Camp, Chas. Holloway, maison H. J. Mull[illegible], M. & C. Tyler, 18 rue Carondelet, C. I. Cassel, 182 rue du Canal, H. P. Janvier, 120 rue Poydras, Alex. Delgado, 12 rue Poydras, John C. Huey, 43 rue Union, J. Cassis Walsh, 79 rue du Camp, [illegible]

Aristidad A. Jones, George Cenas.

WM. MCC. JONES, Notaire Public.

18 mai

E. DESCHAMPS,

No 28, de la rue St-Louis, Nlle-Orléans.

—Importateur de—

EAUX-DE-VIE et VINS français, GENIÈVRE, ABSINTHE SUISSE, KIRSCH, FRUITS A L'EAU-DE-VIE, FRUITS AU JUS.

LIQUEURS DU PAYS, etc.

Seul agent, aux États-Unis, pour la vente de CÉLÈBRE AMER DES PYRÉNÉES.

[illegible]